



« LES INFOS BRÈVES ASPREMONTOISES »

“DÉMOLITION DE LA VERRUE”

Lettre N°65 Février 2026
Service Communication

AGENDA



SALLE HONORE TRASTOUR
CINEMA

VENDREDI 13 FEVRIER 2026 à 20h00



Entrée Libre et gratuite

Dimanche 1 mars 2026



CARNAVAL D'ASPREMONT

Départ à 14h00
Espace Caravadossi

Arrivée
Place Antoine Barbier

- Les ambassadeurs
- Danseurs Colombiens
- Percussion batucada
- Chars préparés par les enfants du périscolaire
- DJ « GILOU »



Stand maquillage gratuit

CONFERENCE SCIENTIFIQUE *Science pour tous 06*
GRAND PUBLIC
Entrée libre

Jean-François Agassant
présente

*Quel avenir
pour les matières plastiques ?*



ASPREMONT
Médiathèque municipale
Avenue Caravadossi (ancienne école)
Mercredi 11 Mars 2026
19h30

<https://sciencepour-tous-06.fr/>

Le bâtiment situé au 143 route de Colomars est enfin détruit.

Après plus de soixante ans de présence dans le paysage communal, le bâtiment situé au 143 route de Colomars a été démoli. Construit au début des années 1960, il suscitait depuis très longtemps des interrogations quant à son état et à son impact dans l'environnement paysager. Une expertise du tribunal administratif a confirmé sa dangerosité structurelle ainsi que l'impossibilité de réaliser des aménagements sécurisés. À la suite d'un arrêté de péril pris en août 2024, la commune a engagé les démarches nécessaires afin de garantir la sécurité des personnes et des biens. En mai 2025, la municipalité a procédé à l'acquisition du bâtiment et lancé une opération en plusieurs étapes : désamiantage conforme à la réglementation, consolidation de la route métropolitaine RM414, puis démolition et évacuation des déblais. Cette intervention s'inscrit dans une volonté affirmée d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la sécurité.

AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



LUDOTHEQUE ET JEUX DE SOCIETE organisés par L'APE

Retour de l'APE: notre 1^{er} évènement 2026 "Ludothèque et jeux de société", organisés en partenariat avec *Ludibaous*, a rencontré un très bel accueil le samedi 7 février. Nous avons pu fêter la chandeleur tout en jouant aux multiples activités disponibles. Cet après-midi a ravi petits et grands ! Les parents ont été conquis par cette nouvelle offre et les enfants n'ont cessé de s'amuser dans la joie et la bienveillance.

Les jeux, pour tout âge, étaient libres et gratuits afin de permettre à tous de s'épanouir et de trouver son bonheur ! Nous remercions les nombreuses familles présentes.

A renouveler !

L'APE Prairie apeprairie@gmail.com

(inscription liste de diffusion pour recevoir nos actualités)



EVENEMENT A VENIR : CARNAVAL D'ASPREMONT LE 1 MARS 2026

Cette année, le Corso s'élancera depuis les Jardins

Caravadossi dans une ambiance haute en couleur ! Le public sera accueilli dès 13h15 pour partager ensemble ce moment festif devenu un rendez-vous incontournable de notre commune.

Avant le départ, les enfants pourront se faire maquiller gratuitement pour entrer pleinement dans la magie du Carnaval. Et pour ceux qui arriveraient un peu plus tard, un stand de maquillage sera également installé à l'arrivée afin que chacun puisse profiter de la fête.

Le parcours, légèrement raccourci cette année, permettra au plus grand nombre de participer et de vivre pleinement l'évènement. **Le défilé sera rythmé par les ambassadeurs du Carnaval de Nice, les danseurs de l'association France Colombie et une batucada composée de huit percussionnistes, promettant une atmosphère chaleureuse et entraînante.**

Deux chars, préparés avec enthousiasme par les enfants du groupe scolaire et ornés des célèbres « grosses têtes » du Carnaval de Nice, viendront compléter ce cortège haut en couleur.

À l'arrivée, place Antoine Barbier, chaque troupe offrira une représentation festive animée par DJ Gilou. **Les enfants pourront danser, participer à une grande bataille de confettis et savourer le goûter qui leur sera proposé pour clôturer cette belle journée.**

Un moment de convivialité, de partage et de joie pour petits et grands, qui fera vibrer tout Aspremont !

Dimanche 1 mars 2026



CARNAVAL D'ASPREMONT

Départ à 14h00
Espace Caravadossi

Arrivée
Place Antoine Barbier

- Les ambassadeurs
- Danseurs Colombiens
- Percussion batucada
- Chars préparés par les enfants du périscolaire
- DJ « GILOU »



Stand maquillage gratuit





« COMMENT VOTER A ASPREMONT ? »

Les bureaux de vote 1 et 2 sont toujours centralisés au même endroit la salle Honoré TRASTOUR

Horaires : de 8h00 à 20h00

Pour venir voter? il est obligatoire :

- D'être inscrit sur la liste électorale ;
- De se présenter avec une pièce d'identité (liste des pièces valables) :

Pour les électeurs Français	Pour les ressortissants de l'union européenne
Carte Nationale d'Identité / passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans	Carte Nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité , titre de séjour en cours de validité
Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire	
Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union Européenne ou jusqu'au 19 janvier 2033 permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013	
Carte vitale avec photographie	
Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat	
Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ; Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires; Carte du combattant avec photographie et délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre	
Carte d'identité ou carte de mobilité inclusion avec photographie	
Permis de chasser , délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage	
Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire , en application de l'article L.224-1 du code de la sécurité intérieure	

Le vote par procuration :

Vous allez être absent le jour du vote d'une élection ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt, vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. La situation varie selon que vous faites la démarche en France ou à l'étranger. Nous vous présentons les informations à connaître.

→ Comment faire une procuration de vote ?

Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons :

- ☐ En remplissant le formulaire en ligne (puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)
- ☐ En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité
- ☐ Avec le formulaire à imprimer (puis aller à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)
- ☐ Avec le formulaire disponible à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire

R

→ Comment faire une procuration de vote ?

Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons :

- ☐ En remplissant le formulaire en ligne (puis en allant au consulat ou à l'ambassade)
- ☐ En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité
- ☐ En remplissant le formulaire à imprimer (puis en allant au consulat ou ambassade)
- ☐ En remplissant le formulaire disponible au consulat ou en ambassade

**ATTENTION CONTRAINTES
DE CIRCULATION
CE JOUR**

Dernière étape du PARIS-NICE : les coureurs arriveront de la route de Tourrette -Levens, traverseront la place Saint-Claude pour se rendre sur Castagniers aux environs de 16h00.



La sécurisation des abords de la crèche, du complexe sportif et de l'école de la Prairie fait l'objet d'un suivi attentif et continu par la municipalité.

Marc GASTAUD, futur garde champêtre, a été missionné par le Maire pour établir des rapports de situation précis sur la circulation des principaux axes routiers de la commune, y compris sur le respect des feux tricolores. Ce travail de terrain a permis d'identifier les besoins et de les transmettre à la subdivision métropolitaine compétente.

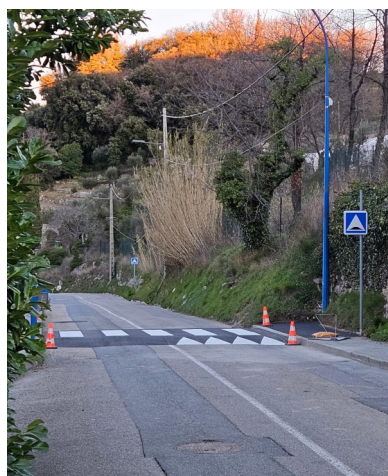
« Bientôt Zoé et Arthur arrivent à Aspremont »

À l'issue des échanges entre la commune et la métropole, **des aménagements complémentaires sur la RM719 ont été validés dès le mois d'octobre dernier**, à savoir notamment l'installation d'un ralentisseur, la mise en place d'une zone d'annonce de réduction de vitesse en amont de l'intersection du chemin de la Prairie, la pose d'un panneau « zone limitée à 30 km/h » et **l'installation de totems ludiques « Arthur et Zoé » destinés à sensibiliser les conducteurs à la dangerosité du secteur**. Il est également rappelé que les coussins berlinois existants n'ont jamais été enlevés et sont donc restés à leur place.

Tous ces travaux sont en cours de déploiement.

Ces totems ludiques seront également déployés pour renforcer la sécurisation des arrêts de bus scolaires de la Bégude et des Fontêtes.

La municipalité poursuit ainsi, de manière concrète et coordonnée avec la métropole, son action pour améliorer durablement la sécurité des usagers, en particulier des enfants et des adolescents.



LE MOT DE L'OPPOSITION

J'adore les hommes, mais ça dépend lesquels ...

Et surtout, ça dépend de ceux qui acceptent une chose simple : l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un slogan, c'est un combat politique. Un combat qui n'est toujours pas terminé.

On aime croire que l'égalité va de soi dans nos démocraties. Qu'elle est acquise. Qu'elle est naturelle.

Mais l'histoire nous rappelle une vérité dérangeante : cette égalité a mis des siècles à s'imposer, et elle reste fragile.

En 1789, la Déclaration des droits de l'homme proclame que les êtres humains naissent libres et égaux en droits.

Mais pas les femmes.

Elles sont exclues de la citoyenneté au seul motif de leur sexe.

Le Code civil de 1804, rédigé sans elles, fait des femmes mariées des mineures civiles et des femmes célibataires des exceptions juridiques.

L'inégalité n'est pas une erreur : elle est organisée.

Face à cela, les femmes s'organisent.

À la fin du XIX^e siècle, le féminisme naît comme un mouvement politique.

En 1888, à Washington, des militantes créent le Conseil international des femmes.

En 1904, à Berlin, l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes voit le jour. Comme le rappelle Françoise Gaspard.

Le combat dépasse les frontières, parce que l'injustice est partout la même.

Et ce combat est toujours d'actualité, « la haine de Donald Trump pour les mouvements féministes n'est pas un hasard ».

La révocation de l'arrêt *Roe vs Wade*, les attaques misogynes sur les réseaux sociaux, le détournement de *My body, my choice* en *Your body, my choice forever* : tout cela nous montre une chose.

Dès que les femmes revendiquent leurs droits, la réaction est violente. Et trop souvent, banalisée.

En France, pourtant, nous savons ce que le mot progrès signifie.

En 1944, par ordonnance du général de Gaulle, les femmes deviennent électrices et éligibles.

En 2000, la loi impose la parité sur les listes électorales.

Mais une loi ne fait pas l'égalité à elle seule.

Alors je pose la question : à Aspremont, voulons-nous encore des exécutifs municipaux uniquement masculins ?

La parité n'est ni un privilège ni une contrainte. La parité, c'est la démocratie.

Laure Gignoux Aïmons Aspremont